

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Juillet 1862.						
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6 ⁰⁰ —	expéd. franco par la poste » 7 ⁰⁰ —	Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.	» de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. 9 h. du m. Minim. Maxim. Midi.	Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT. Calme ✓ Vent. Bise faible.	ÉTAT DU CIEL. Couvert. Couv. Orage. Nuageux.	LIMNIMET. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3 ⁰⁰ 50	» par la poste, franco » 4 ⁰⁰ —	Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.	» de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.							
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.		Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier.	Tout envoi doit être affranchi.							
		15	21	15,7	24,8		19,0		2,860	18,2
		16	15,5	15,5	24,5		0,0		2,840	18,5
		17	16,8	11,5	20,8		0,2		2,840	18,5

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 17 juillet 1862.

NOMINATIONS.

1. Dans sa séance du 5 juillet courant, le Conseil d'Etat a autorisé mesdames Sylvie Banderet née Schenck, domiciliée à Cortailod, et Anaïse Leuba, domiciliée à la Côte-aux-Fées, à pratiquer dans le canton en qualité de sage-femmes.

2. Dans sa séance du 10 juillet courant, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Adolphe Monnier, conseiller de préfecture à Dombreson, aux fonctions de membre du Comité de l'impôt du 1^{er} arrondissement du district du Val-de-Ruz, en remplacement du citoyen Jules Monnier, décédé.

FAILLITES.

5. Le tribunal civil du district du Val-de-Travers, dans sa séance du 14 juillet 1862, a prononcé la faillite de Henri-Louis Benoit, âgé de 45 ans, cabaretier et cordonnier, fils de Pierre-David Benoit, originaire de Gorgier, domicilié aux Bayards, en faisant remonter les effets de cette faillite au 21 juin dernier. En conséquence, tous les créanciers du prédit Henri-Louis Benoit sont requis, sous peine de forclusion :

1^o De faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe du tribunal du district, à Môtiers-Travers, du 18 juillet courant au 18 août 1862, jour où les inscriptions au passif seront clôturées à cinq heures du soir ;

2^o De se présenter devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville à Môtiers-Travers, le vendredi 22 août 1862, dès les neuf heures du matin, pour procéder à la liquidation.

4. Par jugement du 7 juillet 1862, le tribunal de la Chaux-de-Fonds a déclaré la faillite du citoyen Louis-Félicien, fils de Pierre-Baptiste Côte, horloger, demeurant à la Chaux-de-Fonds, originaire d'Orchamp-Venne (France), et celle de son épouse, Joséphine née Maillot. En conséquence, les créanciers des mariés Côte prénommés sont requis sous les peines de la forclusion :

1^o De faire inscrire leurs titres et prétentions contre ces faillis au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, dès le 21 juillet 1862 au 22 août suivant ; ce dernier jour, les inscriptions seront closes à 9 heures du matin ;

2^o De se présenter à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le 25 août 1862 à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux autres opérations de ces faillites.

5. Tous les créanciers et intéressés à la faillite de madame Angélique née Kannel, veuve de Henri-François Reinhard, ci-devant marchande à Neuchâtel, sont péremptoirement assignés à se rencontrer à l'audience du juge de paix de Neuchâtel, siégeant à l'hôtel de ville du dit lieu, salle de la justice de paix, le mardi 22 juillet 1862, dès les 10 heures du matin, pour porter présence à la clôture de cette liquidation.

6. Par jugement du 9 juillet courant, le tribunal civil de Boudry ayant prononcé le décret de la masse jacente à l'Etat de Marianne, ffeu Jean-Pierre Cornu, veuve de Henri-Louis Jacot, de Gorgier, où elle est décédée, les ins-

criptions au passif de cette masse se feront au greffe du tribunal à Boudry, dès le vendredi 18 juillet jusqu'au mercredi 20 août prochain, jour où elles seront closes et bouclées à 9 heures du matin. Tous les créanciers de la masse Jacot sont en outre péremptoirement assignés à se présenter devant le juge du décret qui siégera à l'hôtel de ville de Boudry, vendredi 22 août 1862, dès les 9 heures du matin, pour vaquer aux opérations de la faillite, sous peine de forclusion.

7. Tous les créanciers de la masse en décret du citoyen Rodolphe Häfliger, charpentier, et de son épouse Marie-Louise Dothaux, sont convoqués à se rencontrer devant le juge du décret qui siégera à l'hôtel de ville de Boudry, mercredi 30 juillet 1862, dès les dix heures du matin, pour suivre aux opérations de cette faillite.

8. Le 7 juillet 1862, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a déclaré la faillite du citoyen Victor Hirschy, allié Delachaux, fils de David Hirschy, négociant, citoyen neuchâtelois, demeurant à la Chaux-de-Fonds. Les créanciers dudit Hirschy-Delachaux sont en conséquence requis sous les peines de forclusion :

1^o De faire inscrire au greffe du tribunal de la Chaux-de-Fonds leurs titres et prétentions contre ce failli, dès le 21 juillet 1862 au 22 août suivant, ce dernier jour les inscriptions seront closes à 9 heures du matin.

2^o De se présenter le 29 août 1862 à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux opérations ultérieures de cette faillite.

TUTELES ET CURATELLES.

9. En remplacement du citoyen Jacques-Charles-Joseph Perrin, décédé, et à la demande du citoyen Frédéric-Tiburce Lutz, domicilié à Cernier, la justice de paix de Neuchâtel, dans son audience du 11 juillet 1862, lui a nommé et établi pour curateur le citoyen Jacques-Auguste Quain, marchand tailleur à Neuchâtel, ce qui est porté à la connaissance du public pour sa gouverne.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

Domaine à vendre.

10. On offre à vendre un domaine d'environ 55 poses de prés, champs, vergers et vignes, avec une maison sus-assise, solidement construite, et des sources d'eau dont une très-abondante. Ce domaine en un seul tenant est très-près de la gare de Boudry, dans une situation agréable, d'où l'on jouit d'une vue étendue. Les produits du domaine peuvent être facilement écoulés dans les villages à proximité, soit à Boudry, Bôle, Colombier, etc. S'adresser au notaire Baillet, à Boudry.

A VENDRE.

11. A vendre, un bon burin fixe à engrenage, presque neuf. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

Magasin du faubourg.

Chez T. Bosson, à un prix de faveur, du bon sucre en pains, ayant plus ou moins souffert de la casse.

A vendre, un laigre neuf dans lequel il n'y a eu qu'un vin, de la contenance de 8 bosses ancienne mesure, hauteur 8 pieds sur 8 pieds largeur, déposé dans la cave de Mad. Haller-Péters, à St-Blaise. S'adresser, pour le visiter, à M. Ab. Schäffer, maître tonnelier, à Saint-Blaise, et pour le prix, à M. F. Péters, à Hauteville.

Librairie Samuel Delachaux,

rue de l'Hôpital, à Neuchâtel.

Choix très-complet (200 volumes) des ouvrages ANGLAIS, publiés par B. Tauchnitz. Dernières publications de miss Yonge, Trollope, Carlyle, Eliot, Thackeray, Brooks, Melville, Wood, Brown.

Series for the Young, avec gravures sur bois.

Prix du volume, 2 francs.

TABACS ET CIGARES

en gros et au détail.

Eugène EVARD, successeur de M. Joseph Rigassi, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances que son magasin est toujours bien assorti en tabacs de différentes qualités, et cigares havannes fins, et tous les articles pour fumeurs, de même qu'un bel assortiment de cannes. Il fera de son mieux pour mériter la confiance dont son prédécesseur a été honoré jusqu'à ce jour.

16. A vendre, un potager en fer et une armoire à deux portes. S'adr. à Louis Bardet, au Tertre, n° 10.

17. A vendre, quelques mille fagots de fayard. S'adr. rue des Moulins, n° 16, troisième étage.

LIBRAIRIE GERSTER.

Lettres inédites de Jean Racine et de Louis Racine, par A. de la Roque, 1 vol. 8° fr. 6

Tour du monde. 1^{er} semestre de 1862, fr. 15

Causeries du lundi, par Sainte-Beuve, tom. 15 et définitif fr. 5⁰⁰

La terre chaude, scènes de mœurs mexicaines, par Lucien Biart, 1 vol. in-12, fr. 5

Souvenirs d'un mutilé, récits de chasse dans le Nouveau Monde, par Paul Marcoy, 1 vol. 12°, fr. 2

19. Débit de farine et de son, en gros et au détail, au magasin d'épicerie rue de la Place-d'Armes.

20. Les personnes qui désireraient faire usage d'Eau naturelle de St-Moritz (Grisons), pourront s'en procurer chez M. L. Jeanneret, à Port-Rouland.

21. François Egli, marchand de fromages, rue Fleury, n° 20, a l'honneur d'annoncer que l'on peut se procurer chez lui des pores maigres de différentes grosseurs. Le jeudi on est prié de s'adresser près du Poids public, et les autres jours à son domicile.

22. On offre à vendre à un prix satisfaisant, un bon cheval, jeune, fort et robuste. S'adr. au bureau de cette feuille.

23. A vendre, deux tours à guillocher et une ligne droite. S'adr. à M^{me} Revel, rue des Etuves, 15, à Genève.

Les machines à coudre

de Wheeler et Wilson à New-York,

A prix réduits, avec presseurs en verre, guides à border et ourler, sont à recommander à cause des avantages suivants :

Beauté du point égal des deux côtés, solidité de la couture, qui ne peut se défaire ni se casser, économie de fil et principalement de temps, application à toutes étoffes et travaux, élégance de la forme, simplicité et solidité de la construction, vitesse et facilité du maniement sans faire du bruit.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public de cette ville que dès aujourd'hui ces machines seront exposées pendant quelques jours à l'hôtel du Faucon, où il invite tout le monde qui s'y intéresse de venir les voir fonctionner. La personne chargée d'en soigner la vente est prête de donner tous les renseignements désirables, ainsi que des leçons aux acheteurs de machines sur la manière de s'en servir ; elle vend en même temps toutes les fournitures comme aiguilles, fil et soie à coudre, préparés exprès à l'usage de ces machines. Neuchâtel, le 15 juillet 1862.

Le seul agent pour la Suisse, C.-F. BALLY, de Schönenwerd.

LIQUIDATION.

Désirant liquider au plus tôt un choix varié de fines liqueurs, telles que : rhum de la Jamaïque et de la Havanne, vermouth de Turin, armagnac, extrait d'absinthe, cognac, eau de cerise, cassis superfin, eau de cannelle, curaçao, parfait-amour, anisette, crème de vanille, crème de menthe, moka, raspaï, sirop de capillaire, sirop de punch, etc. ; ces articles seront cédés au rabais, par petites quantités, au gré des amateurs.

S'adresser au magasin de tabacs et cigares d'ALFRED PERREGAUX, au haut des Terreaux.

Il vient de paraître :

En vente

chez Sⁱ Delachaux, libraire, à NEUCHÂTEL.

Biographie de Richard Weaver, mineur converti et ancien boxeur, traduit de l'anglais par M. Estéoule ; un joli vol. in-12 avec portrait, fr. 1⁰⁰

La vie de village en Angleterre, ou souvenirs d'un exilé, par l'auteur de l'Étude sur Channing, fr. 5.

Luttes et travail, par Cycla, traduit de l'anglais par E. Berard, fr. 2⁰⁰

Atlas général, composé de vingt cartes coloriées et gravées sur cuivre, tirées de l'atlas de Stieler, avec les légendes en français, fr. 4.

Pour être mis en vente sous peu de jours : Voyage en Terre-Sainte, par Félix Bovet, troisième édit. in-12, avec cartes et plan, fr. 3.

Papeterie Gerster-Fillieux.

Jean NIGGLI, successeur,

A l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à ceux qui s'intéressent à la méthode de F. Froebel, que l'on trouve dans son magasin des cahiers et des ardoises quadrillés, adoptés dans les Jardins d'enfants.

HORLOGERIE

vente et rhabillages.

MAGASIN de TABAC, CIGARES

ET

ARTICLES POUR FUMEURS.

Le soussigné ayant ouvert un établissement au haut de la rue des Terraux, n° 1, se recommande à l'honorable public pour tout ce qui concerne les articles indiqués ci-dessus composant son magasin. Rien ne sera négligé pour satisfaire pleinement les personnes qui daigneront bien l'honorer de leur confiance, soit pour les diverses marchandises qui seront de bonne qualité et garantie, soit pour le rhabillage de pendules et montres en tous genres. Ayant fait lui-même un cours complet d'horlogerie, il est à même de pouvoir fournir et réparer toute espèce de montres, depuis les pièces de précision : chronomètres, répétitions, secondes indépendantes, montres de dames, etc., jusqu'aux pièces simples et courantes, avec toute garantie et aux prix les plus modérés.

Alfred PERREGAUX.

29. Dépôt de levain pressuré de la brasserie Feller, de Thoune.

Tous les jours l'on peut avoir du levain frais, à la boulangerie, rue Fleury.

30. Th. Prince prévient l'honorable public et particulièrement sa clientèle, que l'entrée de son magasin est maintenant **rue du Seyon** exclusivement; il saisit cette occasion pour se recommander, tant pour ce qui concerne l'épicerie, que pour les vins en gros et en détail.

31. A vendre, de belles grandes vitrines pour magasin. S'adresser, pour les voir, chez M. Henriod, commandant, près de l'hôtel des Alpes.

ON DEMANDE A ACHETER.

32. On demande à acheter deux palanches sèches en bois de hêtre ou de frêne, de 12 pieds 5 pouces de longueur sur 7 pouces de diamètre. S'adresser à Ed. Bachelin, à Auvernier.

33. On désire acheter une douzaine de tonneaux de suie. Les personnes qui en ont à vendre sont invitées à indiquer prix et quantité à M. Christian Furrer, restaurateur, à Neuchâtel.

Le Tir de Francfort

Le *Journal de Genève* vient de retracer dans les lignes suivantes, les principaux épisodes des premières journées du tir de Francfort. L'intéressé qui s'attache à cette manifestation populaire, nous engage à suspendre aujourd'hui le feuilleton en voie de publication.

Dimanche, 13 juillet, le grand tir de Francfort s'est ouvert à midi par le défilé d'un cortège qui comptait 15,000 carabiniers, et qui a duré une heure et demie. Le principal groupe de ce cortège, celui qui attirait le plus l'attention, a été celui de tous les drapeaux, auquel ne manquaient que ceux des Suisses, des Tyroliens et des Munichois qui avaient gardé les leurs; il y avait là 120 bannières de toutes dimensions et de toutes couleurs flottant au vent, précédées par un magnifique drapeau impérial allemand tout resplendissant d'or, qui était entré dans le cortège sur le Rossmarkt, présenté par le duc Ernest de Cobourg-Gotha lui-même. Après ce groupe, celui qui a excité le plus de curiosité et le plus de démonstrations et d'enthousiastes sympathies, a été la colonne des 11 à 1200 carabiniers suisses, marchant par pelotons en deux bataillons, avec le drapeau fédéral flottant au milieu des rangs, porté par un Suisse gigantesque dans l'ancien costume national, et gardé à droite et à gauche par deux confédérés en costumes du moyen âge et de la même taille. Une foule énorme

A LOUER.

34. La commune de Coffrane offre à louer, pour entrer de suite ou à Saint-Martin, 11 novembre 1862, un beau et grand logement, construit à neuf, composé de plusieurs pièces avec un jardin, situé au centre du village, exposé au soleil levant, d'où l'on jouit d'une belle vue. S'adr., pour les renseignements et conditions, à M. Auguste Vuithier, vice-président du conseil.

Coffrane, le 17 Juillet 1862.

Le secrétaire du conseil,
Jules BREGUET.

35. A louer, pour de suite, une chambre meublée pour une ou deux personnes, où l'on peut cuire. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 9, 1^{er} étage.

36. Une jolie petite chambre pour messieurs, ayant une vue agréable. S'adr. Grand'rue, n° 9, au 3^{me} étage.

37. A louer, au quartier de Vieux-Châtel, situé entre le faubourg et la gare, quelques appartements composés de quatre à cinq pièces, avec cuisines et dépendances. S'adr. à MM. Maret Ritter et C^e.

38. A louer, une jolie chambre meublée, rue des Moulins, n° 6.

39. A louer une chambre meublée pour tout de suite, rue du Seyon, n° 9, 1^{er} étage.

40. A louer, pour le 25 courant, à la rue de l'Hôpital, 2 chambres bien éclairées, dont une est meublée. S'adr. rue des Moulins, 3, au magasin de confections.

41. A louer, pour le 1^{er} août, une chambre avec la pension si on le désire. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 11.

42. A louer, de suite, un appartement composé de trois chambres, cuisine et dépendances, plus, une portion de jardin. S'adr. à Ch. Loup, rue du Seyon, 10.

43. On offre à louer, au bas du village de St-Blaise et dans une belle situation, une maison contenant 6 chambres, cuisine, cave et dépendances, avec la jouissance d'un jardin près du lac. Cette maison, venant d'être entièrement réparée, on désire des personnes soigneuses. On peut y entrer au mois d'août. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

44. A louer une grande chambre meublée, indépendante, pour une ou deux personnes; si on le désire on pourrait avoir la pension dans la famille, faubourg du lac, n° 25.

45. On offre à louer, rue de la Place-d'armes, une belle grande chambre meublée ou non, à un ou deux messieurs de toute moralité. S'adresser au bureau d'avis.

46. A louer, une chambre avec la pension, au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

47. A louer pour tout de suite, au centre de la ville, une grande chambre meublée ou non. Le bureau d'avis indiquera.

48. A louer, à Auvernier, pour la St-Martin ou Noël, un appartement de 5 pièces et une cuisine exposées au soleil avec vue sur le lac, plus les dépendances nécessaires, avec portion de jardin. S'adr. à M. Convert-Paschung, ou au propriétaire, M. Henri Convert-Roth, au dit lieu.

49. A remettre, à un ou deux messieurs de bureau, une chambre proprement meublée, se chauffant. Le même, qui a déjà quelques messieurs en pension, désire en avoir encore quelques autres. S'adr. au bureau de cette feuille.

50. A louer, pour Noël prochain ou plus tôt si on le désire, un appartement dans la maison de M. Auguste Chalenay, rue de l'Hôpital. S'adr. à lui-même.

OFFRES DE SERVICES.

51. Une Zurichoise, d'âge moyen, désire se placer de suite, comme cuisinière ou pour soigner un ménage; elle possède de bons certificats. S'adr. chez Mad. Wirtz, rue des Epancheurs, 4.

52. Une bonne cuisinière, d'un âge mûr, forte et robuste, cherche à se placer de suite dans une bonne maison; elle a de bons certificats. S'adr. à Mad. Weber, Fausses-Braies, n° 2.

53. Une lucernoise, robuste et active, âgée de 22 ans, porteuse de très-bons certificats, cherche de suite une place pour tout faire dans un ménage; elle sait faire un ordinaire, ainsi que les divers travaux d'un ménage. S'adresser chez M. Rigassiz, rue des Epancheurs.

54. Une neuchâteloise qui parle très-bien l'allemand, âgée de 21 $\frac{1}{2}$ ans, qui a rempli pendant 5 ans une place d'institutrice en Allemagne, désire trouver une condition du même genre, ou comme première bonne. Elle est munie d'excellentes recommandations. Le bureau de cette feuille indiquera.

55. Une nourrice âgée de 22 ans, désire se placer. S'adr. à M^{me} Basting-Stouky, sage-femme, rue des Moulins, n° 17.

56. Un jeune homme connaissant les deux langues, aimerait à se placer, soit comme commis ou valet de chambre; pour renseignements, s'adresser à M. Gaberel, notaire, à Neuchâtel.

57. Une jeune fille qui parle le français et l'allemand, cherche une place dans un petit ménage, ou pour servir à table; elle connaît aussi le service de femme de chambre, et possède de bons certificats. S'adr. chez M^{me} Bourgener, tailleur, rue du Temple-neuf, n° 15.

58. Une cuisinière, âgée de 24 ans, parlant les deux langues, cherche à se placer pour le 1^{er} août dans une bonne maison; elle sait aussi bien coudre, repasser, et les autres travaux domestiques; elle peut présenter de bonnes recommandations. S'adr. à Ursule III, femme de chambre à l'hôtel du Commerce.

59. Samuel Delachaux, libraire à Neuchâtel, peut donner les meilleures références sur une personne désirant trouver une place de valet de chambre ou pour faire le gros dans un magasin, et la recommandera vivement sous tous les rapports.

60. Une fille munie de bons certificats, désire trouver à se placer comme femme de chambre, ou pour tout faire dans le ménage. S'adr. au bureau d'avis.

61. On désire placer comme femme de chambre ou seconde, d'ici au 1^{er} octobre, une brave et honnête jeune fille du nord de la Suisse, âgée de 22 ans, sachant très-bien faire les robes et la fine couture. Elle comprend un peu le français. S'adr. au bureau d'avis.

62. Un jeune homme muni de bons certificats, offre ses services en qualité de domestique de maison, pour soigner maison et jardin, bétail et chevaux. S'adresser à Benoit Burri, chez M. Lichti, boulanger, à Couvet.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

63. D'ici à Noël, on offre une place à un domestique de 25 à 30 ans, sédentaire, expérimenté dans la culture de la vigne, à même de bien soigner un cheval, traire les vaches et s'aider pour le service de la maison; on exigera des recommandations de fidélité et de moralité. Le gage sera proportionné au savoir-faire. S'adr. au bureau d'avis.

64. On demande pour la fin du mois si possible, une femme de chambre qui connaisse bien le service et de toute moralité; on préfère une vaudoise. S'adr. au bureau d'avis.

remplissait les rues et occupait toutes les fenêtres. La ville était pavoisée du pavé jusqu'aux toits, aux couleurs variées de tous les États de l'Allemagne, et de nombre d'États étrangers; mais ce qui dominait partout, c'étaient les couleurs allemandes, rouge, noir et or, et celles de la ville libre impériale de Francfort. Un coup de vent venait-il faire ondoyer toutes ces bannières, on eût dit dans les rues avoir sur sa tête une forêt mobile de gigantesques panaches.

La place du tir, sur laquelle les étrangers sont guidés sans avoir à demander leur chemin par un perpétuel torrent de peuple, est située en avant de la porte de Friedberg. De loin on voit se détacher en blanc, sur le fond du ciel, au-dessus du pavillon des prix, la statue de la *Germania*, dominant tous les environs, la main gauche appuyée sur un bouclier portant l'aigle de l'empire allemand, de la main droite présentant la couronne de laurier aux vainqueurs du tir. Pendant l'ouragan, qui avait à peu près renversé le dimanche précédent l'immense cantine, couché sur le sol les constructions du Stand et ravagé tous les environs de Francfort, la colossale statue est restée immobile sur son piédestal et a défié la tempête. A gauche du pavillon des prix s'allonge, sur un imposant développement, le Stand avec ses cibles innombrables, et à droite, sur une ligne parallèle au Stand, les divers bureaux mêlés à des boutiques de tout genre. Au fond la cantine, vaste construction en forme de basilique, où plus de 4000 personnes trouveront chaque jour place à table, et dont l'étage supérieur a ses fenêtres ornées de papiers huilés et colorés qui

font un effet analogue à celui des vitraux de cathédrale. C'est dans cette cantine que, pendant 10 jours, se feront entendre tous les orateurs de l'Allemagne. Aussi le comité a-t-il pris une mesure digne d'être imitée ailleurs: il sera interdit de garder la parole à la tribune pendant plus de cinq minutes. — Sur la place du tir un mât de pavillon, avec une grosse caisse de tambour au pied, est préparé pour donner les signaux d'appel à tous les comités spéciaux, qui ont chacun sa couleur, et qui doivent se rendre à l'appel du tambour dès que cette couleur est hissée à la corne du mât.

L'affluence soit des étrangers, soit des tireurs est telle que toutes les mesures prises d'avance pour les logements ont dû se trouver insuffisantes. On cite à cet égard un trait de prévoyance qui mérite d'être signalé. Les tireurs de Wertheim se sont rendus à Francfort sur un grand bateau qu'ils ont loué à cet effet, et ils ont à l'ancre sur le fleuve leur logis bien muni de matelas et de fourneaux pour y préparer chaque jour un déjeuner commun.

A onze heures du matin, le samedi, était arrivé un train contenant une foule de tireurs du nord de l'Allemagne et avec eux le duc Ernest de Saxe Cobourg-Gotha. Le duc a été salué à la gare par des applaudissements sans fin; la foule se pressait pour le voir et l'a suivi jusqu'à son logis, dans la rue de Mayence, où les acclamations répétées l'ont plusieurs fois obligé à paraître au balcon pour remercier le peuple de Francfort de cet accueil enthousiaste.

Mais le principal événement de la journée avait été l'arrivée du corps des carabiniers suisses, lesquels au nombre de plus d'un millier,

ont été amenés par un train express de quatorze wagons, qui est entré en gare le samedi à cinq heures après midi. Ce convoi, sur toute sa route de Bâle à Francfort, avait été accueilli par les plus grandes démonstrations de sympathie de la part des populations accourues sur son passage à Offenbourg, à Carlsruhe, à Heidelberg, etc. A Offenbach, le vétérinaire de la colonne, un carabinier d'Einsiedeln, à la tête toute blanche, qui n'a pas moins de quatre-vingt-quatre ans, M. Steinauer, a reçu un magnifique bouquet. La petite armée était toute sombre de couleur avec ses vêtements foncés, ses pantalons gris, et le chapeau de carabinier orné de la rose des Alpes, mais elle avait le cœur joyeux de la joie qui éclatait partout autour d'elle et de l'empressement cordial qu'on lui témoignait. Lorsque la colonne a été formée en pelotons réguliers sous le commandement de M. le colonel Wydler, M. le docteur Sauerländer lui a adressé l'allocution suivante:

« La ville de Francfort souhaite la bienvenue à nos frères de la Suisse. Merci de ce que vous avez entendu notre appel, et de ce que vous venez, pour la première fois, planter dans nos murs ce glorieux drapeau qui a guidé les héros de Morgarten, de Sempach, de la Malsershaide, de Grandson, de Morat et de Saint-Jacques. Si notre jeunesse ne connaît pas encore cette croix, elle connaît ses jours de gloire immortalisés par les chants impérissables de nos poètes. Elle connaît le pays des roses des Alpes, les remparts de rocs de la liberté, la race de frères des confédérés, et cette jeunesse enthousiaste vous crie aujourd'hui: « Soyez les bienvenus sur la terre allemande, vous

65. On demande pour entrer de suite ou pour le 1^{er} août, une bonne cuisinière, bien recommandée. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

66. On a oublié un album, lundi 14 courant, sur un banc de la grande promenade du faubourg, près du manège. Le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

67. Un cric que l'on croit avoir été volé, a été surpris dans les mains d'un ouvrier. La personne à laquelle il pourrait appartenir peut le faire réclamer, en le désignant, chez F. Heitler, au faubourg.

AVIS DIVERS.

La Direction de la Société fribourgeoise de navigation à vapeur, a l'honneur de prévenir le public, qu'à l'occasion de la

Fête cantonale des Officiers

qui aura lieu le dimanche 20 juillet courant, le bateau à vapeur le *Mercur* fera une course de promenade de Neuchâtel à Saint-Aubin, en touchant toutes les stations intermédiaires. Départ de Neuchâtel à midi 25 minutes, de Saint-Aubin pour Neuchâtel, à 7 heures du soir.

69. On dansera, dimanche prochain le 20 juillet, à l'hôtel de la Croix-fédérale, à Serrières; il y aura une très-bonne musique et bon accueil est réservé aux danseurs.

Tir à la carabine.

La société des tireurs de Lignières exposant une somme de 500 fr., le 27 juillet courant, invite à cet effet tous les amateurs de tir à se rencontrer le dit jour, à midi précis, à l'hôtel du Soleil, d'où le cortège partira. Lignières, le 18 juillet 1862.

Le secrétaire,
F.-A^o BONJOUR.

AVIS. — Les communiens de Boudry, âgés de 20 ans, possédant les qualités requises par la loi, sont convoqués à se rencontrer à une assemblée de générale commune qui aura lieu à l'hôtel de ville de Boudry, dimanche 27 juillet 1862 à midi, pour délibérer sur différentes questions qui leur seront soumises.

Boudry, le 14 juillet 1862.

Le secrétaire du conseil administratif,
F. BARBIER-COURVOISIER.

72. Une nourrice saine et robuste prendrait chez elle un enfant. S'adr. à M^{me} Veluzat, sage-femme, à St Blaise.

« fidèles messagers de la terre suisse ! Je vous salue et je vous serre la main en signe d'union éternelle, chers confédérés ! Vive nos frères Suisses ! »

M. le colonel fédéral Kurz, de Berne, a répondu en ces termes : « Tireurs allemands, chers amis ! Nous sommes descendus de nos montagnes et de nos vallées pour venir vous apporter un salut cordial. Vous nous avez adressé un amical appel, et nous sommes venus en masse pour fêter avec vous, du plus profond de notre cœur, votre belle fête, qui est peut-être la première fête vraiment nationale de l'Allemagne. Nous vous apportons peut-être des formes et des habitudes qui vous sont étrangères, mais nous vous apportons un cœur qui, de vieille date, vous connaît, et qui est ouvert à l'amitié, à l'affection; cette habitude-là, chers amis, carabiniers allemands, elle n'est pas étrangère aux confédérés suisses. — Camarades, portez avec moi le salut de la terre suisse aux tireurs allemands réunis à Francfort, sur les bords du beau Mein. Que l'Allemagne, cette patrie commune de nos amis vive, prospère et devienne forte ! Criez de toute la force de vos poitrines suisses : *Vive l'Allemagne !* »

Après cela, la colonne suisse s'est mise en mouvement et a fait son entrée dans Francfort, précédée de 16 enfants bâlois, battant du tambour comme on le bat à Bâle et jouant du fifre, au milieu d'une foule innombrable qui l'a accompagnée jusqu'à son quartier, à la Lederhalle, d'acclamations interminables; les mouchoirs s'agitaient à toutes les fenêtres, et des hourras sans fin partaient de la rue et des maisons auxquels répondaient les hourras des

Municipalité de Neuchâtel.

Les propriétaires de maisons et les locataires sont prévenus qu'un recensement de population de la circonscription municipale aura lieu à dater de lundi prochain 21 courant, et qu'en conséquence ils auront à mettre à jour pour cette époque les livres de ménages, et à présenter aux recenseurs tous les permis d'habitations.

A teneur du chapitre II du règlement de police, toute personne qui vient se domicilier dans le ressort de la municipalité, doit l'annoncer au conseil municipal, pour obtenir un permis d'habitation, moyennant la production des pièces exigées par l'art. 8 du chapitre précité; en outre tout changement de domicile doit être dans la huitaine, inscrit au registre des ménages; et doit être indiqué par le chef de famille ou son représentant, au bureau du recensement, le tout sous peine de fr. 2 d'amende, plus de fr. 2 pour chaque jour de retard, pénalités qui seront dorénavant appliquées sans exception.

Neuchâtel, le 15 juillet 1862.

Conseil municipal.

74. Ch. Haldenwang, maître serrurier et fabricant de polagers, se chargerait d'un jeune homme robuste et intelligent, appartenant à d'honnêtes parents, pour apprenti.

75. Une jeune personne partant pour la Russie désire trouver une compagne de voyage pour les premiers jour d'août. S'adr. à M^{me} Giobbbé, rue des Moulins, n^o 27.

Municipalité de Neuchâtel.

76. En conformité de la loi municipale et de l'article 5 du règlement sur l'impôt municipal en date du 27 juin 1862, les personnes domiciliées dans le ressort municipal de Neuchâtel, et possédant des immeubles dans d'autres localités du canton, sont invitées à faire au bureau des finances de la municipalité, du 24 juillet au 5 août, une déclaration de la valeur de ces immeubles et de leur revenu net.

Les contribuables de cette catégorie, qui n'auront pas fait la susdite déclaration dans le délai indiqué, seront tenus de payer la taxe municipale sur le chiffre de leur fortune comme précédemment.

Neuchâtel, le 11 juillet 1862.

La Direction des finances de la municipalité.

77. Pour la rentrée des classes après les vacances, une famille respectable, en ville, prendrait en pension quelques jeunes gens fréquentant les collèges. Tous les soins moraux et physiques leur sont réservés. Le bureau de cette feuille indiquera.

pelotons suisses avec une égale énergie. Malheureusement, vers le soir, le temps s'est assombri et à la nuit la pluie tombait pas torrents.

Le tir a commencé lundi. Un concours énorme de carabiniers se pressait dans le stand tellement que l'on ne pouvait tirer en moyenne qu'un coup par quart d'heure; néanmoins, nos compatriotes se sont comportés devant les cibles avec leur justesse habituelle decoup d'œil, car les deux premières coupes ont été enlevées aux cibles du stand dès le lundi à six heures par deux Suisses, Hauser, de Richtersweil, et Streiff-Luchsinger, de Glaris, avec 36 numéros. Ils étaient suivis de près par plusieurs autres Suisses. Un troisième, Straub, de Wädensweil, emportait en même temps la première coupe aux cibles de campagne.

Hauser et Streiff ont été portés en triomphe par la foule jusque dans la cantine.

En outre ont gagné des coupes ce jour-là, Knutti, de Bâle; Gross, de Münch-Altorf, et Horenegger, d'Insbruck; Hoz, de Fallanden; Reif et Geisselhoring, du Tyrol. Le lendemain mardi à 4 heures après-midi, avaient remporté les coupes de primes au Stand, *seize Suisses*, 3 Bavaois, 1 Badois, 1 Wurtembergeois; aux cibles de campagne, *deux Suisses*, Wüst, de Bâle, et Sturzenegger, de Trogen.

NOUVELLE MÉTHODE DE TRAITEMENT

DES

MALADIES CHRONIQUES

EN GÉNÉRAL

TRAITEMENT ET GUÉRISON DES MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX ET DE LA POITRINE.

Par une médication particulière rationnelle, basée sur la nature, le siège, les causes, les complications de ces Maladies et sur un eclecticisme médical éclairé, un volume in-8^o, prix 4 fr., pour paraître prochainement,

PAR LE DOCTEUR G. VIDAL

Médecin de la Faculté de Paris, Chirurgien-Major de première classe de la Marine impériale en retraite, ancien Médecin de l'Administration des Douanes, ancien Membre de la Commission des Hôpitaux au Ministère de la Marine, Membre des Sociétés académiques impériales de médecine de Marseille et de Lyon, etc. — Traitement et consultations par correspondance; écrire franco et adresser les détails de la maladie.

Actuellement à Neuchâtel, hôtel des Alpes, où le docteur donnera des consultations, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Pendant longtemps la médecine a été impuissante pour guérir cette foule de maladies chroniques, qui en sont réputées comme l'écueil, et dont la durée qui est souvent celle de toute la vie, n'est aussi longue que parce que, en les traitant, on perd généralement de vue le point de départ, et que, surtout leurs causes et leurs complications ne sont pas appréciées comme elles devraient l'être, et ne sont pas combattues avec assez d'opportunité, de discernement et de persévérance, par un traitement convenable, modifié selon les circonstances et les degrés divers de ces maladies, et seul capable d'en détruire les causes et les effets.

Le docteur emploie un traitement dont l'efficacité est incontestable, particulièrement dans les maladies du cerveau, de la moelle épinière, des organes de la vue et de l'ouïe, l'amaurose, la surdité, dans les névralgies anciennes, invétérées, les rhumatismes chroniques, etc.

Dans les maladies de la poitrine et du larynx, catarrhe, bronchite, asthmes, phthisie pulmonaire, affection organique du cœur, hypertrophie, palpitations nerveuses de cet organe; dans les maladies organiques du foie, de l'utérus, des voies digestives et des voies urinaires, gastrites, entérites, néphrites et catarrhes de la vessie; dans la gravelle et la goutte, la stérilité, la faiblesse constitutionnelle, l'épuisement prématuré des forces, etc.

Sous l'influence de ce traitement simple, dont l'action est dirigée contre les causes souvent diverses qui ont produit et entretiennent ces maladies, le malade éprouve une amélioration prompte et remarquable dans son état, et le plus souvent après un mois ou deux de traitement, si toutefois la maladie n'est pas arrivée à son apogée, à la fin de sa dernière période, et s'il n'existe pas une altération ou une destruction organique profonde, incurable, la guérison est obtenue d'une manière complète et radicale.

La science médicale est progressive: Basée sur l'étude de la nature et l'observation des faits cliniques et morbides, elle fait chaque jour des découvertes fructueuses et utiles pour le bien de l'humanité. Ce qu'il était impossible de faire et d'obtenir à un moment donné, devient souvent facile à exécuter un peu plus tard, pourvu que, dans l'intervalle des expérimentations, des recherches persévérantes et judicieuses aient été faites dans un but scientifique et progressif: C'est ce que l'expérience journalière démontre d'une manière concluante et favorable.

C'est surtout dans les maladies de poitrine, l'asthme, les catarrhes pulmonaires, les bronchites, les maladies du cœur et la phthisie pulmonaire, redoutable fléau qui avait déjoué jusqu'à présent tous les efforts de la science médicale, que le traitement qu'emploie le docteur Vidal, montre sa puissance et son efficacité.

Parmi les divers agents thérapeutiques mis en usage avec succès par ce docteur, à des doses modérées, inoffensives, sous des formes et des combinaisons particulières, qui caractérisent sa méthode, les uns sont employés intérieurement ou extérieurement selon la nature des causes productrices morbides, les autres même le sont par l'inhalation pulmonaire, de manière à pouvoir tout à la fois agir directement sur les parties malades des organes respiratoires et d'une manière générale sur le système sanguin.

Puisque la nature livrée à elle-même a pu quelquefois triompher de la phthisie pulmonaire, ainsi que les faits et l'expérience l'ont démontré, pourquoi serait-il interdit à l'art d'imiter la nature, et d'agir avec d'autant plus de puissance, qu'il peut disposer de moyens thérapeutiques susceptibles de détruire la cause morbide et les effets produits par celle-ci.

Quand de nombreux malades, qui doivent leur salut à l'emploi d'une médication, témoignent leur reconnaissance en sa faveur, pourquoi s'opiniâtrer à croire et à admettre que la phthisie pulmonaire et d'autres maladies sont fatalement incurables, dans toutes leurs phases et leurs degrés? Parce que pendant des siècles, on a accusé à cet égard l'impuissance de la médecine; mais combien de faits n'attestent-ils pas que l'on peut passer pendant des siècles à côté de la vérité sans l'apercevoir? Tout ce que prouvent les succès de nos prédécesseurs, ce n'est pas que ces maladies fussent incurables, c'est seulement qu'ils ne s'étaient pas avisés d'entrer dans la voie qui pouvait conduire à les guérir, qu'ils n'avaient pas tenu assez compte des causes primordiales de ces maladies, de leur action continue et incessante, de la modification qu'elles éprouvaient en passant par la filière des générations.

Parmi les nombreux cas de guérisons constatés par des certificats, des lettres, des preuves authentiques qui lui ont été données par reconnaissance par de nombreux malades qui lui doivent la vie, le docteur ne cite ici et ne se borne à faire connaître que les attestations de quelques-uns d'entre eux, se réservant de mettre à la disposition des malades qui le désireraient des preuves irrécusables plus nombreuses des guérisons obtenues par lui.

Névralgies, Maladies chroniques du foie et des intestins.

« Je soussigné, propriétaire et négociant à Ollioules (Var), certifie, dans l'intérêt de l'humanité et aussi par reconnaissance, avoir été traité et guéri radicalement par le docteur Vidal, de douleurs rhumatismales, névralgiques, dans les membres et la tête, dont la durée datait de plusieurs années, qui ne me laissaient de repos ni jour ni nuit, ainsi que d'une maladie chronique du foie et des intestins, très-ancienne. J'avais perdu l'appétit, le sommeil et l'usage de mes membres. En proie à des souffrances intolérables, je n'avais pu obtenir la plus légère amélioration par les traitements divers que plusieurs médecins renommés m'avaient fait subir. Ma santé est excellente et n'a cessé de se maintenir dans cet état depuis trois ans.

« Signé E. COURET
« Place des Aires »

Vu par nous, maire d'Ollioules, pour légalisation de la signature de M. E. Couret.
Signé POMEY, maire.

« Crespin, le 3 décembre 1859.

« Monsieur,

« Lorsque je vous ai consulté et que je me suis soumis à votre traitement, il y avait 25 années que j'étais privé de l'usage de mes membres et par conséquent, incapable de pourvoir aux besoins de ma famille qui, cependant, n'avait pas d'autre soutien que moi.

« Depuis que vous avez daigné me donner vos soins, mon état s'est tellement amélioré que j'ai pu reprendre le travail.

« Je vous prie, Monsieur, d'agréer ma vive reconnaissance pour ce traitement tout gratuit, pour la santé que vous m'avez rendue. C'est ma famille tout entière qui vous témoigne sa gratitude.

« Je suis avec respect, votre très-humble serviteur. »

« Signé VAILLANT. »

Vu par nous, maire de la commune de Crespin, pour légalisation de la signature du sieur Vaillant, apposé ci-dessus.

Crespin, le 3 décembre 1859.

Le maire H. ESTORET

« Je soussigné, certifie que M. le docteur Vidal a traité avec succès ma femme, qui était malade depuis longtemps d'une hydropisie de

poitrine très-avancée et d'une maladie de cœur; elle était atteinte de suffocations, d'asthme, de douleurs nerveuses dans la poitrine et dans la tête; les jambes étaient enflées, elle ne mangeait plus, elle ne dormait plus, elle ne pouvait faire aucun mouvement sans être étouffée. Elle avait consulté plusieurs médecins, qui l'avaient traitée sans obtenir aucun résultat satisfaisant et la regardaient comme incurable. Grâce au traitement de M. Vidal, ma femme a recouvré la santé complètement; je lui en conserverai toujours de la reconnaissance.

» Berre, le 28 octobre 1852.

» Signé J.-H. MOURRE, propriétaire et maître menuisier à Berre (Bouches-du-Rhône.).

« Je soussigné, président de la Société de bienfaisance de Marseille, certifie avoir été traité avec un succès complet, et guéri radicalement, en quinze jours, par M. le docteur Vidal, d'une névralgie faciale et cérébrale dont j'étais atteint depuis plusieurs années, qui, traitée sans succès par les médecins les plus distingués de la ville, me privait complètement du sommeil, et me faisait éprouver des douleurs intolérables qui étaient accompagnées d'un état convulsif, avec écartement permanent des mâchoires, qui empêchait la déglutition des aliments et m'avait réduit à un état de marasme. Depuis cinq ans que ma guérison est effectuée, je n'ai plus ressenti aucune douleur, et j'ai constamment joui d'une santé excellente, meilleure même qu'avant la manifestation de ma maladie, de la guérison de laquelle on désespérait généralement.

» Marseille, 30 janvier 1854.

» Signé Casimir AUTARD, rue du Baignoir, 39. »

« Monsieur,

» Je prends la liberté de vous écrire pour vous faire connaître les succès du traitement que vous avez ordonné de suivre à ma domestique, Baptiste Moussard, très-malade depuis fort longtemps, souffrant du tic de la figure nuit et jour et de douleurs névralgiques atroces qui l'empêchaient de dormir, de manger, de parler, etc. Maintenant, elle dort d'un sommeil vraiment réparateur de ses forces; elle mange, elle parle, ce qui lui était impossible. Quelle que soit la méthode de guérison, qui est la vôtre, et inconnue à tout autre, je ne puis ne pas vous exprimer la reconnaissance de ma domestique, ni m'empêcher de vous dire qu'il y a des secrets que l'expérience révèle et que les plus savantes théories ignorent.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

» GRATTARD, prêtre,

» Curé de l'abbaye de Damparis, près Dole. le 21 juin 1854.

« Je certifie avoir été traité par M. le docteur Vidal d'une maladie du cœur et d'une névralgie cérébrale avec un succès complet. J'éprouvais, depuis plusieurs années des douleurs dans la tête qui, depuis cinq mois étaient devenues tellement fortes qu'elles étaient intolérables; j'éprouvais des vertiges et des battements de cœur violents, qui se faisaient sentir dans

Actuellement à Neuchâtel, hôtel des Alpes, où le docteur donnera des consultations, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir.

85. M^{me} Gacon, rue des Moulins, maison Py, pourrait recevoir en pension 2 ou 3 jeunes filles de la campagne qui fréquentent les écoles de la ville.

DANSE PUBLIQUE.

Dimanche prochain le 20 courant, on dansera à l'île de St-Pierre au lac de Bienne. Tout le monde y est invité et trouvera bon accueil.

Changement de magasin.

Jules Gruner, pelletier, précédemment rue des Halles, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de transférer son magasin et sa demeure à la rue du Temple-neuf, maison de M. Prolius, 24.

PAR ADDITION.

Société de construction de Neuchâtel.

A vendre, faute d'emploi :

1^o Un réservoir en plomb, en bon état, large de 2 pieds 5 pouces sur 3 pieds, et de 3 pieds de hauteur.

2^o Une certaine quantité de tuyaux en plomb de 14 lignes de diamètre.

3^o Des fenêtres, vieilles, provenant de l'orangerie du Palais Rougemont.

S'adresser pour voir ces objets et traiter du prix aux bureaux de la Société de construction, maison Delor.

toute l'étendue de la poitrine et dans la tête; j'étais continuellement suffoqué, surtout en marchant, et ne pouvais plus me livrer à mon travail; en vingt jours, j'ai été complètement guéri, et suis heureux de pouvoir lui en témoigner ma reconnaissance et de rendre justice à son talent.

» Marseille, le 20 septembre 1852.

» Signé Matthieu VARRE, tonnelier, » rue Traverse-des-Convalescents, 2, »

Phthisie pulmonaire, 2^e degré.

« Je soussigné, certifie que M. le docteur Vidal, ancien chirurgien-major de première classe de la marine, en retraite, m'a donné ses soins avec succès pour une maladie de poitrine très-ancienne dont j'étais atteint. Je toussais continuellement; j'avais une gêne très-grande à respirer; j'avais perdu l'appétit, le sommeil; la fièvre ne me quittait plus; mes forces étaient anéanties. Grâce à son traitement bienfaisant, à ses soins dévoués et éclairés, tous les symptômes que j'éprouvais se sont dissipés graduellement, et ma santé s'est rétablie de la manière la plus complète. Je conserverai toujours de la reconnaissance à M. le docteur Vidal pour les soins désintéressés qu'il m'a donnés pendant le traitement de la maladie grave dont j'étais atteint, et dont il m'a complètement guérie.

« Héloïse BIARDOT,

« rue Chaussées-Clignancourt, 68, Montmartre, à Paris (Seine). »

Vu pour légalisation de la signature de mademoiselle Héloïse Biardot.

Le maire,

BAFON MICHEL DE TRÉTAIGNE.

« Je soussigné, certifie, pour rendre hommage à la vérité, que M. le docteur Vidal a soigné et guéri ma femme, atteinte d'une phthisie pulmonaire et laryngée très-avancée, et qui dans un état désespéré, avait été condamnée par les médecins qui lui avaient donné leurs soins dans le cours de sa maladie, sans avoir pu obtenir aucune amélioration dans son état.

« C'est le 21 juin 1846 que je fis appeler M. le docteur Vidal auprès de ma femme mourante, et que ce dernier, cédant à mes sollicitations pressantes, voulut bien consentir à lui donner ses soins, qui eurent un succès que ni moi, ni les personnes de l'art n'osaient espérer, et qui fut complet après un mois de traitement.

« Je sais avec empressement cette occasion pour témoigner à M. le docteur Vidal mes remerciements et ma reconnaissance des soins qu'il a donnés à ma femme, dont il a été le sauveur, désirant que ce faible témoignage de ma gratitude puisse, dans l'intérêt de l'humanité, mettre en évidence son talent, son expérience et son habileté.

» Marseille, 26 novembre 1852.

» MEYLAN, de Genève,

» Rue Montgrand et du Petit-Saint-Génies, n^o 1. »

M. Bécot, capitaine d'armes du vaisseau *le Suffren*, au port de Brest, atteint d'une affection chronique pulmonaire et de pleurésie avec épanchement purulent dans la poitrine, auquel je pratiquai l'opération de l'empyème, a été guéri d'une manière complète et radicale en deux mois par mon traitement.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

NAISSANCES

Le 5 juillet. Elise-Augusta, à Auguste Braillard et à Elise née Monnier, de Gorgier.

7. Jean-Gottfried, à Jacob Haudenschild et à Anna-Maria Nobs, bernois.

9. Marie-Rose, à Charles-Auguste Brossin et à Anne-Marie née Gygi, neuchâtelois.

9. Elisabeth-Louise, à Jean-Jaques Magnin et à Emélie née Cagnebin, bernois.

9. Louise, à David Schwaerzel et Christiane née Gmelin, badois.

12. Cécile-Emma, à François-Louis Monnard et à Louise-Adolphe née Rohrer, vaudois.

12. Sophie-Henriette, à Victor-Auguste Breitenstein et à Marie-Louise née Chautems, neuchâtelois.

14. Adèle-Emma, à Joseph-Nicolas Godel et à Susanne-Catherine née Bardet, fribourgeois.

14. James-Alphonse, à François Régamey et à Marie-Françoise née Treyvaud, vaudois.

15. Henri-Joseph, à Augustin Gürtler et à Marie-Anne née Jäckli, Bâle-campagne.

DÉCÈS.

Le 12 juillet. Marie-Octavie, 4 mois, 15 jours, fille de Abram Wannemacher et à Philippine-Françoise née Lehmann, bernois.

12. Samuel-Gottfried Grünenvald, 31 ans, 6 mois, 12 jours, émailleur, célibataire, bernois.

14. Anne-Marie Mutti, 27 ans, 2 mois, 25 jours, domestique, bernoise.

VARIÉTÉS.

Conte traduit de l'espagnol. (FIN.)

Mi-poulet prit la clef des champs, battit de l'aile, et chanta trois fois en signe de départ. En arrivant au bord d'un ruisseau presque à sec, car c'était l'été, il se trouva que le pauvre

filet d'eau était arrêté par quelques branches. A l'aspect du voyageur, le ruisseau lui dit :

— Tu vois, ami, combien je suis faible : je puis à peine faire un pas, et je n'ai pas la force de repousser ces broussailles incommodes qui embarrassent ma marche. Je ne puis pas davantage faire un détour pour les éviter, car cela me fatiguerait trop. Tu peux facilement me tirer de cet embarras en les écartant avec ton bec. En échange, tu peux non seulement étancher ta soif dans mon courant, mais aussi compter sur mes services quand l'eau du ciel aura réparé mes forces.

Le poulet répondit :

— Je le veux, mais je ne le veux pas. Est-ce que j'ai par hasard la mine d'être le valet des ruisseaux besogneux et malpropres ?

— Tu te souviendras de moi quand tu y penseras le moins, murmura le ruisseau d'une voix affaiblie.

— Il ne te manquait plus que de le prendre sur ce ton ! dit Mi-poulet d'un air sardonique : ne dirait-on pas que tu as gagné un terne à la loterie, ou que tu comptes sans faute sur les eaux du déluge ?

Un peu plus loin il rencontra le vent étendu par terre presque sans vie.

— Cher Mi-poulet, lui dit-il; nous avons tous besoin en ce monde les uns des autres. Approche et regarde-moi. Tu vois en quel état m'a mis la chaleur de l'été; moi, si fort, si puissant, qui soulève les ondes, qui ravage les campagnes, qui ne connais rien qui résiste à mes efforts. Cette journée de canicule m'a tué; je me suis endormi, enivré du parfum des fleurs avec lesquelles je me jouais, et tu me vois ici en défaillance. Si tu voulais seulement me soulever avec ton bec à deux doigts de terre, et m'éventer avec ton aile, je retrouverais assez de force pour prendre mon vol et me diriger vers ma caverne, où ma mère et mes sœurs les tourmentes sont occupées à raccommoder quelques nuées que j'ai déchirées. Là elles me donneront quelques bouffées qui ranimeront mes forces.

— Seigneur, répondit le méchant poulet, assez souvent votre seigneurie s'est divertie à mes dépens en me poussant par derrière et m'ouvrant la queue comme un éventail, pour me faire servir de risée à tous ceux qui me voyaient. Non, mon cher; à chaque cochon sa Saint-Martin; au revoir, monsieur le plaisant.

Il dit, chanta trois fois d'une voix claire; et se pavant fièrement, il continua son chemin.

Au milieu d'un champ dont les moissonneurs avaient allumé le chaume, s'élevait une petite colonne de fumée. Mi-poulet s'approcha et vit une étincelle à moitié consumée, qui disparaissait par moment parmi les cendres.

— Cher Mi-poulet, lui dit l'étincelle dès qu'elle l'aperçut; tu viens à propos pour me sauver la vie. Tu vois l'état où je me trouve réduite faute d'aliment. Je ne sais où reste mon cousin le vent qui est celui qui me vient toujours en aide en pareil cas. Apporte-moi quelques brins de paille pour me ranimer.

— Qu'ai-je à faire avec la justice du roi ? (1) lui répondit le poulet. Crève si tu veux; tu peux compter que je ne sentirai pas que tu me manques.

— Qui sait si tu ne le sentiras pas quelque jour ? répliqua l'étincelle. Il ne faut pas dire : fontaine, je ne boirai pas de ton eau.

— Hoho ! dit l'animal pervers. Tu n'es pas encore morte, à ce que je vois. Eh bien ! tiens, voilà qui te ressuscitera tout-à-fait.

Et disant cela; il la couvrit de cendres; après quoi il se mit à chanter, selon sa coutume, comme s'il avait fait le plus bel exploit du monde.

Mi-poulet arriva enfin à la capitale; il passa devant une église qu'on lui dit être celle de Saint-Pierre. Aussitôt il se planta en face de la porte, et s'égosilla à chanter, sans autre raison que pour faire enrager le saint, et avoir le plaisir de désobéir à sa mère.

En approchant du palais où il voulut entrer pour voir le roi et la reine, les sentinelles lui crièrent : Arrière ! — Alors il rebroussa chemin et pénétra par une porte de derrière dans une grande pièce où il vit entrer et sortir beaucoup de monde. Il demanda qui étaient

(1) C'est un préjugé populaire, que lorsqu'on rencontre un mort, ou peut-être un mourant, on ne doit pas y toucher que la justice ne soit intervenue.

ces personnes, et il apprit que c'était messieurs les cuisiniers de sa majesté. Au lieu de fuir, comme sa mère le lui avait recommandé, il entra fièrement en dressant la crête et la queue. Aussitôt un marmiton lui mit la main dessus et lui tordit le cou en un clin-d'œil.

— Allons, dit-il; de l'eau pour plumer ce pénitent.

— Eau, ma bonne eau, ma chère dona Cristalina ! dit le poulet, je t'en conjure, ne m'échaude pas ! Aie pitié de moi !

— As-tu eu pitié de moi quand je t'appelais à mon secours, mauvais garnement ? lui répondit l'eau en bouillissant de colère; et elle l'inonda de haut en bas, tandis que les marmitons ne lui laissaient pas une plume sur le corps.

Alors le cuisinier le saisit et le mit dans la rôtissoire.

— Feu, brillant feu ! s'écria le malheureux, toi si puissant et si resplendissant, aie pitié de ma situation; réprime ton ardeur, éteins tes flammes, ne me brûle pas.

— Coquin, répondit le feu, comment oses-tu t'adresser à moi après m'avoir étouffé sous prétexte que tu n'aurais jamais besoin de mon secours ? Attends, et tu vas voir.

Et en effet, il ne se contenta pas de le dorer, mais il le brûla noir comme charbon.

Quand le cuisinier le vit en cet état, il le prit par la patte et jeta par la fenêtre. Alors le vent s'empara de lui :

— Vent, s'écria Mi-poulet, mon chéri, mon vénérable vent, toi qui régnes sur tout et n'obéis à personne, puissant entre les puissants, aie compassion de moi, laisse-moi tranquille sur ce tas de fumier.

— Te laisser ! mugit le vent en l'enlevant dans un tourbillon et le faisant pirouetter en l'air comme une toupie; non ferai-je pour rien au monde.

Le vent déposa Mi-poulet au haut d'un clocher. Saint-Pierre étendit la main et l'y fixa. Depuis lors il occupe ce poste, noir, plat et sans plumes, battu de la pluie et poussé par le vent, dont il détourne toujours sa queue. Il ne s'appelle plus Mi-poulet, mais girouette; et notez bien qu'il est là pour payer ses fautes et ses péchés, sa désobéissance, son orgueil et sa méchanceté.

Nouvelles.

Paris, 16 juillet. — Le *Moniteur* annonce que les Français occupaient toujours les mêmes positions à Orizaba. Le général Douai était arrivé le 10 à Orizaba avec 45 voitures de guerre. — Un second convoi, portant pour 25 jours de vivres, a dû quitter Vera-Cruz le 18. Cependant les Mexicains ont réussi à s'emparer d'une vingtaine de voitures. Le général mexicain Marquez (transfuge) se disposait à rejoindre le général de Lorencez avec 1500 hommes.

17 juillet. — Le général Zarragoza a pris position avec une force évaluée à une dizaine de mille hommes, sur la route de Mexico, entre le passage des Combrès et Tecamachula. Le général de Lorencez, de son côté, s'entourait de retranchements à Orizaba; il attendait pour le 12 juin, c'est à dire pour le lendemain de la date de son dernier rapport, une attaque du général Zarragoza.

Francfort, 18 juillet. — Les Suisses continuent à se distinguer au tir et à remporter un grand nombre de coupes. Hier il y avait toute la journée plus de cent mille personnes sur la place du tir.

Londres, 18 juillet. — Le bruit court que le général Mac Clellan a capitulé sans conditions avec toute son armée.

Paris, 18 juillet. — La princesse Clotilde est accouchée heureusement d'un prince.

NEUCHÂTEL.

— Hier matin à 8 heures, une colonne de fumée qui s'élevait au-dessus du village de Cudrefin, annonçait un incendie. Aussitôt la cloche d'alarme réunit nos pompiers de la *Campagnarde*, et l'un des bateaux de la Société fribourgeoise, qui venait d'arriver au port, reçut à bord la petite troupe avec une pompe et se mit aussitôt en route. Le feu consumait deux granges; on put sauver les bestiaux, sauf des porcs. On réussit à préserver les bâtiments voisins, et on se loua du concours donné dans cette occasion par le corps de nos pompiers.